COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

27 SEP. 1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Lvk / 5331003 / [redacted]

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : [redacted]

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Code Référence : 821101U21C1

Etablissement : ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE
RUE JULES DESTREE,176
7390 QUAREGNON

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME I

709

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

0 Communauté française — 0 Libre - confessionnel
X Provincial et comunal — 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

Enseignement Communal de Promotion Sociale
Rue Jules Destrée, 176
7300 QUAREGNON
Tél. (065) 78 33 99 — Matricule 533 1003

dénomination : .....
adresse complète : .....
.....
n° de matricule : 533.1003.....
n° de téléphone : (065)..78..33..99.....

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 92H01 U21C1 (3)

Introduction à la profession d'assistant(e) en soins infirmiers

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de ..1.. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ..1.. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~qualification~~ (1)
degré : ~~inférieur~~ (1) supérieur (1)

0 (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de ..1.. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de ..1.. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Odontologie / Connais. Histoire de la profession	C.T.	17
Anatomie Générale	C.T.	40
Anatomie Radiologique	C.T.	43
Odontologie	C.T.	20
Vocabulaire Médical	C.T.	10
Médicaments Analgésiques	C.T.	20

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes .....150.....

11. Date de la proposition du P.O. : ..02.07.93.

Signature du :
~~Chef d'établissement de la C.T.~~. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable

Date : 23.08.93 Signature : N. Valérie

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

Date : 26 AOUT 1993 Signature : J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1
FINALITES :

INTRODUCTION A LA PROFESSION D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale,

1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire .

1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels .

2. FINALITES PARTICULIERES

Familiariser l'étudiant(e) au statut de l'infirmière, à ses devoirs et obligations, aux notions juridiques et à l'importance des responsabilités liées à sa profession .

Lui permettre de comprendre la base scientifique des données de la pharmacologie et de définir les mots du vocabulaire médical .

L'initier au processus des prestations en soins infirmiers et à l'analyse des interventions en soins prescrites par le médecin .

ANNEXE 2
CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES :

INTRODUCTION A LA PROFESSION D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

Pour être admis à l'unité de formation, le candidat doit produire un des titres suivants :

a) certificat homologué d'enseignement secondaire supérieur;
b) certificat d'études de 6ème année d'enseignement secondaire professionnel;
c) brevet de puéricultrice;
d) diplôme d'aspirant(e) en nursing;
e) titre reconnu équivalent à l'un des titres visés aux points a, b, c ou d conformément à la loi du 19 mars 1971 relative à l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers;
f) certificat attestant qu'il a subi avec succès l'épreuve préparatoire prévue au chapitre 2 de l'AR du 17/08/1957 portant création du brevet d'assistant(e) en soins hospitaliers et fixation des conditions de collation de ce brevet et modifié par l'AR 17/05/79, l'AR 16/05/1980 et l'AE 01/02/1993 .
g) certificat attestant qu'il a subi avec succès l'épreuve préparatoire prévue au chapitre 2 de l'AR du 17/08/57 portant fixation des conditions de collation des diplômes d'accoucheuse ou d'infirmier(e) .

ANNEXE 3
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

INTRODUCTION A LA PROFESSION D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

Pas de recommandations particulières .

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS :

INTRODUCTION A LA PROFESSION D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

ORIENTATION ET ETHIQUE DE LA PROFESSION

Etre capable

- de comprendre l'évolution de l'infirmière et de la médecine du début à nos jours .
- de connaître l'histoire de la profession .
- de connaître les notions juridiques inhérentes à la profession .
- de connaître l'importance des responsabilités liées à la profession et des conséquences entraînées par toute faute professionnelle .
- de connaître les devoirs et obligations de l'exercice de la profession .

PRINCIPES GENERAUX DE SANTE ET DE SOINS INFIRMIERS

Etre capable de comprendre

- l'importance des soins infirmiers et leurs fonctions .
- les attentes du malades et leurs besoins fondamentaux .

VOCABULAIRE ETYMOLOGIQUE

Etre capable

- de définir les mots du vocabulaire médical .

PHARMACOLOGIE

Etre capable de comprendre

- les notions de pharmacographie, pharmacodynamie générale et qualitative et la classification générale des médicaments .
- les notions sur les hormones, les anticoagulants les médicaments agissants sur différents systèmes, les vitamines et sels minéraux .

ANNEXE 5
FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

INTRODUCTION A LA PROFESSION D'ASSISTANT(E) EN SOINS HOSPITALIERS

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable lors d'une mise en situation spécifique :

- de comprendre la base scientifique des données de la pharmacologie.
- de définir les mots du vocabulaire médical grâce à leur étymologie.
- d'expliquer le processus de prestations en soins infirmiers .
- d'observer les signes de satisfaction et de dépendance des besoins de l'être humain .
- d'analyser les interventions de soins infirmiers prescrites par le médécin .